

ARRETE N° 2022-2023-DF-RF-52-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'IUT de Tremblay du 12 octobre 2022 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'IUT de Tremblay pour l'année universitaire 2022-2023 :

Chef de département GEA

Joël MESTADIER

Responsables de mention ou de parcours :

BUT 1 Gestion des Administrations et des Entreprises (GEA)

**Nancy MURZILLI
Nicoleta ALEXOAE-ZAGNI**

BUT 2 Gestion des Administrations et des Entreprises (GEA)

Catherine POULIQUEN

Chef de département GIM

Ali TAIBI

Responsables de mention ou de parcours :

BUT 1, BUT 2 Génie Industriel et Maintenance (GIM)

**Abderrahmane BOUABDALLAOUI
Ali TAIBI**

Chéf de département MLT

Kamel ZEROUAL

BUT 1 Management de la Logistique et des Transports Gestion Logistique et Transport (MLT)

Fabien LAMBIEN

Fait à Saint-Denis, le 17 octobre 2022

La Présidente

Annick ALLAIGRE
Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N° 2022-2023 SCOLARITE – JD-11/4
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n°84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 22 mars 2020 relatif à la nomination de l'administratrice provisoire de l'IUT de Tremblay ;
Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation relatif au monopole de l'Etat en matière de collation des grades et des titres universitaires ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de l'IUT de Tremblay est fixée comme suit pour l'année 2022-2023 :

Véronique DE SAINT GINIEZ
Christophe BEL (MLT)
Arafet BOUHALLEB (MLT/GEA)
Joël MESTADIER (GEA)
Farid OUANES (GIM)
Catherine POULIQUEN (GEA)
Ali TAIBI (GIM)
Kamel ZEROUAL (MLT)

ARTICLE 2 –

Mme **Véronique DE SAINT GINIEZ**, est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'IUT de Tremblay-en-France et la Directrice générale des services de l'université Paris 8 sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 17 octobre 2022

La Présidente

Annick AL LAIGRE

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2022-2023-SCOLARITE-JA-03

**PORTANT NOMINATION EN 2022-2023 DES JURYS D'ADMISSION
DE L'IUT DE TREMBLAY-EN-FRANCE POUR UNE ADMISSION EN 2023-2024**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif au diplôme de Bachelor universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2008-265 du 17 mars 2008 modifiant le décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 relatif aux instituts universitaires de technologie ;

Vu l'arrêté n°NOM-2022-011 relatif à la nomination de la Directrice de l'IUT

Vu les statuts de l'IUT de Tremblay-en-France de l'université Paris 8 ;

Vu le code de l'éducation.

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Le jury d'admission, chargé d'examiner en 2022-2023 les demandes d'admission et de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux formations de l'IUT de Tremblay-en-France en 2023-2024, est fixé comme suit :

Véronique DE SAINT GINIEZ
Christophe BEL
Fabien LAMBIEL
Joël MESTADIER
Farid OUANES
Arthur POIRIER
Ali TAIBI
Kamel ZEROUAL

ARTICLE 2 –

Mme **Véronique DE SAINT GINIEZ** est nommée présidente du jury d'admission désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'IUT de Tremblay-en-France et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis le 17 octobre 2022

La présidente
Annick ALLAIGRE

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N° 2022-SCOLARITE-RF-04-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'UFR Textes et sociétés du 27 septembre 2022 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'UFR Textes et sociétés pour l'année universitaire 2021-2022 :

Licence mention Histoire

**Armelle ENDERS/
Alexis DRACH**

Licence mention Lettres
parc. Littérature : création littéraire et écritures du monde

**Zoé CARLE/
Mathieu BERMANN**

Licence mention Science politique

**Sylvie TISSOT/
Clemens ZOBEL**

Licence mention Sociologie

**Benjamin DERBEZ/
Martin OLIVERA**

Demie-Mineure Anthropologie

Emma GOBIN

Double Licence Histoire-Science politique

**Martin GRAVEL/
Camille AL DABAGHI**

Double Licence Histoire / Anglais

**Valérie POUZOL/
Marie-Pierre DAUSSE/
Cesare CUTTICA (UFR Langues)**

Master mention Archives

Catherine SALIOU

Master mention Création littéraire

**Christine MONTALBETTI/
Lionel RUFFEL**

Master mention Etudes sur le Genre

Mehdi DERFOUFI

Master mention Histoire
parc. Passé présent : les méthodes critiques de l'Histoire

Emmanuelle SIBEUD

Master mention Lettres « Monde Littéraire
Création Critique »

**Yves CITTON/
André-Anne KEKEH (UFR Langues)**

Master mention Science politique

**Vanessa CODACCIONI/
Yves SINTOMER**

parc. Sciences culturelles et sociales / Soziokulturelle Studien
en collaboration avec l'université allemande Viadrina

**Kolja LINDNER/
Yves SINTOMER**

Master mention Sciences sociales

**Anaïs LEBLON/
Yasmine SIBLOT**

parc. Enquêtes, terrains, analyses sociologiques
parc. Anthropologie de la mondialisation

**Yasmine SIBLOT/
Anaïs LEBLON**

Master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la formation du second degré

parc. Histoire-géographie

François LAVIE

parc. Lettres

Christopher LUCKEN

parc. Sciences économiques et sociales

Fabien TRUONG

ARTICLE 2 –

La Directrice de l'UFR Textes et sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 07 octobre 2022

La Présidente

Annick ALLAIGRÉ



ARRETE N° 2022-SCOLARITE-RF-34-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu l'avis de l'Institut d'enseignement à distance du 22 juin 2022 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'Institut d'enseignement à distance pour l'année universitaire 2022-2023 :

DU Criminologie	Franck ARPIN-GONNET
Licence mention Droit	Michel JUHAN/ Jean LAINGUI
Licence mention Informatique	Rakia JAZIRI
Licence mention Psychologie	Catherine MARION/ Léonore ROBIEUX
Licence mention Sciences de l'Education	Anthippi POTOLIA
Master mention Droit public parc. Droit public général	Jean-Louis ITEN Sophie JEUSSEAUME
Master mention justice, procès, procédures parc. droit processuel	Catherine PUIGELIER/ Laurent DEPLRAT
Master I mention Droit de la Santé parc. Droit médical, de la bioéthique et de la santé	Cyril CLÉMENT/ Laurent DEPLRAT

Master1 mention Droit de la Santé
parc. Droit médical, de la bioéthique et de la santé

Bénédicte BEVIERE-BOYER

Master mention Psychologie
parc. Psychologie Clinique et Psychothérapies

**Arnaud PLAGNOL/
Nathalie DURIEZ (M1)/
Antoine BIOY (M2)**

Master mention "Psychologie
parc. Psychologie du développement : éducation, troubles et problématiques actuelle

**Raphaële MILJKOVITCH
Françoise MORANGE-MAJOUX (M1)
Caroline BEAUVAIS (M2)**

Master mention Psychologie
parc. Psychologie sociale et du travail : ressources humaines, santé et risques psycho-sociaux

Lionel DAGOT

Master mention Sciences de l'éducation
parc. Education tout au long de la vie

**Francis LESOURD/
Martine MORISSE**

Master 1 mention Informatique parcours Big Data

Gilles BERNARD

Institut d'Études Judiciaires (IEJ)

**Catherine PUIGELIER /
David CHEMMI**

ARTICLE 2 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 26 octobre 2022

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N° 2022-SCOLARITE-RF-32-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'Institut d'études européennes du 15 juillet 2022 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'Institut d'études européennes pour l'année universitaire 2022-2023 :

Master mention Etudes européennes et internationales	Emmanuelle LALLEMENT
parc. Commerce international et marketing export	Malgorzata OGONOWSKA/ Sylvie ROUXEL(M1 et M2)
parc. Politiques et gestion de la culture en Europe	Pauline GALLINARI/ Elodie BORDAT-CHAUVIN(M1)/ Fanny BOUQUEREL(M2)
parc. Union européenne et mondialisation	Mathilde LELOUP (M1) Arnaud MAGNIER (M2)
parc. Villes européennes : urbanisme, aménagement et dynamiques sociales	Emmanuelle LALLEMENT (M1)/ Gaël CURET (M2)

ARTICLE 2 –

Le Directeur de l'Institut d'études européennes et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 26 juillet 2022

La Présidente

Annick ~~ALLAÏRE~~
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N° 2022-SCOLARITE-RF-33-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'Institut français de géopolitique du 07 juillet 2022 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'Institut français de géopolitique pour l'année universitaire 2022-2023 :

Master mention Géopolitique

**Jérémy ROBINE /
Frédéric DOUZET**

parc. Géopolitique : Territoires et enjeux de pouvoir

Barbara LOYER

parc. Géopolitique locale et gouvernance territoriale (aménagement, concertation)

Jérémy ROBINE

ARTICLE 2 –

La Directeur de l'Institut français de géopolitique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 26 juillet 2022

La Présidente

Annick ALLAIGRE

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N° 2022-SCOLARITE-RF-51-2

PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION

DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'IUT de Montreuil du 05 juillet 2022 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'IUT de Montreuil pour l'année universitaire 2022-2023 :

BUT Gestion administrative et commerciale (FIC)

Catherine DURAND-CHAILLOU (BUT2)
Stéphane HURTADO (BUT1)

BUT Gestion administrative et commerciale (FIA) (CGA Eve)

Marielle BABOULALL

BUT Gestion administrative et commerciale (FIA) (CFA Ace-SupEx)

Jean-François DHENIN

BUT Gestion administrative et commerciale
(FIA) (GACO à distance)

Jean –François DHENIN

Licence Professionnelle mention E-commerce et marketing numérique

Vincent LEBEL

Licence Professionnelle mention Commerce et distribution

Amine ZIZI

Département INFOCOM

BUT Information -Communication (FIC)

Viviane CLAUS

BUT Information Communication (FIA)

Jean-Louis GREMILLET

Département INFORMATIQUE

BUT Informatique (FIC)

Phillipe BONNOT

BUT Informatique (FIA)

Véronique CLÉMENT-COMPAROT

Licence Professionnelle mention Métiers de la communication : chef de projet communication

Mario CATALDI

Département QLIO

BUT Qualité, logistique industrielle et organisation (FIC) **Lucien KOWOH-BILLE**

BUT Qualité, logistique industrielle et organisation (FIA)

El Mouloudi DAFAOUI

Licence Professionnelle mention Management des processus logistiques (FIA)
parc. Coordonnateur des améliorations des processus d'entreprise

Mohammed LEOUATNI

Licence Professionnelle mention Management des processus logistiques (FC)
parc. Coordonnateur des améliorations des processus d'entreprise

Mohammed LEOUATNI

ARTICLE 2 –

La Directrice de l'IUT de Montreuil et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 07 Octobre 2022

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N° 2022-SCOLARITE-RF-14-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'UFR AES, Economie et Gestion du 07 Juin 2022 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'UFR AES, Economie et Gestion pour l'année universitaire 2022-2023 :

Licence mention Administration économique et sociale	Anne FRETTEL Florence MACHTINGER
Licence mention Economie et gestion	Thibault DARCILLON
Double Licence EG/LEA	Véronique DE SAINT GINIEZ
Master mention Economie des organisations	Carole BRUNET
parc. Economie Managerielle et Droit des Projets Publics et Privés	Raphaël GIRAUD
parc. Economie Sociale, Solidaire et Innovante	Clément CARBONNIER
parc. Transitions Economiques, Ecologiques et Solidaires	Carole BRUNET
Master 1 mention Management	
parc. Conseil en organisation et management du changement (M1)	Mouhoub HANI
parc. Conseil en Organisation et Management du Changement (M2)	Patricia MILANO
parc. Conseil en Stratégie et Transformation Digitale (M2)	Patricia MILANO

Master mention Monnaie, banque, finance, assurance (M1)

Sophie SAGLIO
Hela MAAFI

Master mention Monnaie, banque, finance, assurance (M2)

Hela MAAFI

Master mention Management et commerce international
parc. Commerce Extérieur Trilingue

Sophie AGULHON
Agnès SALA

ARTICLE 2 –

Le Directeur de l'UFR AES, Economie et Gestion et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 07 octobre 2022

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N° 2022-SCOLARITE-RF-01-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'UFR Arts, philosophie et esthétique du 12 septembre 2022 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'UFR Arts, philosophie et esthétique pour l'année universitaire 2022-2023 :

Licence mention Cinéma

**Caroline GUIGAY/
Ophir LEVY/
Mélanie FORRET**

Licence mention Etudes théâtrales

**Marie-Ange RAUCH/
Erica MAGRIS**

Licence mention Musicologie

**Clara BIERMANN/
Alvaro OVIEDO**

Licence mention Musicologie
parc. Danse

**Christine ROQUET
Violeta SALVATIERRA**

Licence mention Arts plastiques

**Alice LENAY /
Alissone PERDRIX/
Ismail BARHI**

parc. Arts plastiques et technologies de l'Image

**Georges GAGNERE/
Sophie DASTE**

parc. Photographie

Paul-Louis ROUBERT

Licence mention Philosophie

Guillaume SIBERTIN-BLANC
Anne ALOMBERT

Master mention Arts de la scène et du spectacle vivant

Nathalie COULETEL

parc. Théâtres, performances et sociétés (TPS)

Nathalie COULETEL

parc. Projet culturel et artistique international

**Martial POIRSON/
Arnaud LISBONNE**

Master mention Arts Plastiques

Catherine DE SMET

parc. Écologie des arts et des médias

**Tania RUIZ/
Aliocha IMHOFF**

parc. Médiation, Exposition, Critique

**Nathalie DESMET/
Patrick NARDIN**

parc. Art contemporain et sciences humaines

**Marian NUR GONI/
Anne SEIDERER**

parc. Pratiques, histoires, théories de la photographie

Arno GISINGER

Master Cinéma et audiovisuel

parc. Réalisation et création

**Cécile SORIN/
Katalin POR/
Nicolas DROIN**

parc. Théories, esthétique et histoire du cinéma

**Emmanuel DREUX/
Dork ZABBUNYAN**

parc. Valorisation des patrimoines cinématographiques et audiovisuels

**Camille BLOT-WELLENS/
Grégoire QUENAULT**

Master mention Création Numérique

parc. Arts et Technologies de l'Image Virtuelle

**Cédric PLESSIET/
Rémy SOHIER**

Master mention Danse

Isabelle GINOT

Master mention Musicologie

Alain BONARDI

parc. Théories et pratiques de la Musique

**Alain BONARDI/
Giordano FERRARI**

parc. Création Musicale et Sonore

**Philippe MICHEL/
Guillaume GILLES**

Master mention Philosophie

**Michèle COHEN-HALIMI/
Jules FALQUET**

Master mention MEEF
parc. Musique

Fabien SAN MARTIN

parc. Arts plastiques

Gilles DEVAUX

Master mention ArTec

Gwenola WAGON

ARTICLE 2 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie et esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 07 Octobre 2022

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N° 2022-SCOLARITE-RF-12-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'UFR Culture et Communication du 16 juin 2022 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'UFR Culture et Communication pour l'année universitaire 2022-2023 :

Licence mention Information – communication :	Keivan DJAVADZADEH
parc. Médias et médiatisation	Jean AXELRAD
parc. Communication des entreprises et des institutions	Hélène CARDY
parc. Médiations culturelles et scientifiques	Morgan CORRIOU
parc. Créations Audiovisuelles	Ulrike Lune RIBONI
parc. Numérique	Domenico CATALANO
parc. Enjeux et pratiques de la communication	Keivan DJAVADZADEH
parc. Fondamentaux de la communication	Keivan DJAVADZADEH
Licence Professionnelle mention Métiers de l'information : métiers du journalisme et de la presse	Aurélie TAVERNIER
parc. Techniques journalistiques pour les nouveaux médias	Didier ZARAYA
Master mention Industries Culturelles et créatives	Administration provisoire : Aurélie AUBERT / Aurélie TAVERNIER
parc. Communication pour l'audiovisuel	Jocelyn MAIXENT

parc. Industrie de la musique : production, organisation et communication

Christophe MAGIS

parc. Plateformes numériques, création et innovation

Sophie JEHEL

Master mention Culture et communication

**Maxime CERVULLE /
Erica GUEVARA**

parc. Médias, culture et sociétés

**Maxime CERVULLE /
Erica GUEVARA**

Master mention Information et communication

**Sébastien BROCA /
Marie CHAGNOUX**

parc. Communication numérique et conduite de projets

**Sébastien BROCA/
Marie CHAGNOUX**

ARTICLE 2 –

Les Directrices de l'UFR Culture et Communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 21 juin 2022

La Présidente
Annick ALLAIGRE

Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N° 2022-SCOLARITE-RF-02-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'UFR Droit du 23 juin 2022 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'UFR Droit pour l'année universitaire 2022-2023 :

Licence mention Droit

**Jean LAINGUI (L1)
Christophe LACHIEZE (L2)/
Isabelle TA (L3)/**

Licence mention Droit

**Michel JUHAN/
Jean LAINGUI**

Licence Professionnelle mention Métiers de la GRH : assistant
parc. Droit social et ressources humaines

**Dirk BAUGARD/
Pierre-Olivier CHAUMET**

Licence Professionnelle mention Métiers de l'immobilier : administration de biens
parc. Droit et gestion de la copropriété et syndic

**Alice FUCHS-CESSOT/
Christine YUEGO**

Master mention Droit de la santé

Béatrice PARANCE

parc. Droit médical, bioéthique et de la santé

Catherine PUIGELIER

parc. Propriété industrielle et industries de santé

**Astrid MARAIS/
Bertrand WARUSFEL**

parc. Santé numérique (à distance)

Bénédicte BOYER-BEVIÈRE

Master mention Droit privé

**Dirk BAUGARD/
Isabelle TA**

Master mention Justice, procès, procédure

**Catherine PUIGELIER/
David CHEMMI**

Master mention Justice, procès, procédure (à distance)

**Catherine PUIGELIER/
Laurent DELPRAT**

Master mention Droit public

**Maxime TOURBE/
Saïda EL BOUDOUHI :
Sophie JEUSSEAUME (IED)**

DU Clinique juridique – Justice, procès et procédure

Sophie MOLINIER

DU Criminologie

Franck ARPIN-GONNET

DESU Criminologie

Franck ARPIN-GONNET

ARTICLE 2 –

Le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 26 juillet 2022

La Présidente

Annick ALLAIGRE

**Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services**

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N° 2022-SCOLARITE-RF-03-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'UFR études, recherche et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés du 26 octobre 2022 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'**UFR études, recherche et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés** pour l'année universitaire 2022-2023 :

Licence mention Géographie

**Antoine DA LAGE/
Eric CANOBBIO
Jean – François VALETTE**

Master mention Géographie
parc. Vulnérabilités - Alternatives - Résistances - Adaptations
(VARAP)

Hugo PILKINGTON

Spécialisation : Patrimoine : adaptation et résistance à la mondialisation **Nathalie LEMARCHAND
Eric CANOBBIO**

Spécialisation : Alternatives écologiques

Kaduma DEMAILLY

Master mention Géographie
parc. Géomatique, Géodécisionnel, Géomarketing et Multimédia
(G2M)

**Vincent GODARD
Florian RAYMOND**

Master sciences sociales mention Mondes méditerranéens
en mouvement (MMM)

Marie BONTE

Master mention Mathématiques et informatique appliquées
aux sciences humaines et sociales

Anis ROJBI

Master sciences sociales mention
Mondes méditerranées en mouvement (MMM) : M1

Laure PITTI

Master sciences orales mention
Mondes méditerranées en mouvement (MMM) : M2

Marie BONTE

ARTICLE 2 –

La Directrice de l'UFR études, recherche et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 28 Octobre 2022

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N° 2022-SCOLARITE-RF-07-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'UFR de Psychologie du 9 Septembre 2022;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'UFR de Psychologie pour l'année universitaire 2022-2023 :

Licence mention Psychologie	Catherine GRANDSARD (L1) Sophie MERTZ – JOSSE (L2) Thomas VILLEMONTAIX (L3)
Master mention Psychologie	Patrick MOLLARET
parc. Ergonomie, travail, formation et vie quotidienne	Françoise DECORTIS
parc. Psychologie clinique et Psychothérapies	Khadija CHAHRAOUI Damien FOUQUES
parc. Neuropsychologie	Claire VALLAT-AZOUVI
parc. Psychologie du développement : éducation, troubles et problématiques actuelles	Milena KOSTOVA
Parcours Psychologie sociale du travail et de la santé : résolution de conflit et changement	Patrick MOLLARET
parc. Psychologie de la cognition	Jean BARATGIN

ARTICLE 2 –

La Directrice de l'UFR de Psychologie et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 07 octobre 2022

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N° 2022-SCOLARITE-RF-13-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'UFR Sciences du langage du 27 septembre 2022;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'UFR Sciences du langage pour l'année universitaire 2022-2023 :

Licence mention Sciences du Langage

**Claire BEYSSADE /
Noam FAUST /
Joaquim BRANDÃO DE
CARVALHO**

Licence professionnelle Mention Gestion et accompagnement de projets pédagogiques -
Parc. Enseignement de la langue des signes en milieu scolaire

Marie-Anne SALLANDRE

(Licence non ouverte cette année)

Master mention Sciences du Langage :

**Sandra BENAZZO/
Florence ENCREVÉ**

parc. LAVS

**Saveria COLONNA/
Dylan GLYNN/
Laurent ROUSSARIE**

parc. DDLES

**Anthippi POTOLIA/
Fabian SANTIAGO**

Master mention Interprétation LSF – Français

**Brigitte GARCIA/
Florence ENCREVÉ**

Master MEEF second degré
parc. LSF

**Sandrine BURGAT/
Marie PÉRINI**

ARTICLE 2 –

Le Directeur de l'UFR Sciences du langage et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 07 Octobre 2022

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N° 2022-SCOLARITE-RF-08-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication/Français Langue Etrangère du
14 novembre 2022;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'**UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication/Français Langue Etrangère** pour l'année universitaire 2022-2023 :

Licence mention Sciences de l'éducation

François LE CLERE

**Claire LEMÊTRE
/ Claire DESMITT (L1)**

**Pascal NICOLAS – LESTRAT /
Florent GABARRON (L2)**

**Irène PEREIRA /
Pascale PRAX-DUBOIS (L3)**

Anthippi POTOLIA(IED)

Master mention Sciences de l'éducation

Françoise LAOT

Master ETLV

Françoise LAOT

parc. ETLV

**Françoise LAOT /
Valentin SCHAEPELYNCK**

Responsable IED

**Francis LESOURD (M1)
Martine MORISSE (M2)**

parc. ENJEUFOR

Mej HILBOLD

Antoine RIVIÈRE

Caroline LE ROY

Master MEDISCOL

Fabienne MAILLARD

Master mention Psychanalyse

Damien GUYONNET

ARTICLE 2 –

Le Directeur de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication/Français Langue Etrangère et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2022

La Présidente

Annick ALLAIGRE

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N° 2022-SCOLARITE-RF-05-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'UFR LLCER-LEA du 22/09/2022 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'UFR LLCER-LEA pour l'année universitaire 2022-2023 :

Licence mention Langues littératures, civilisations étrangères et régionales

Audrey FOGELS

parc. mondes anglophones

**Remy BETHMONT/
Ivana DIDIRIKOVA**

parc. mondes arabes

Katia GHOSN

parc. mondes hispaniques

**Enrique FERNANDEZ-DOMINGO/
Marta LOPEZ-IZQUIERDO**

parc. Etudes européennes et internationales

**Sébastien GARCIA BARRERA/
Christine MARGUET**

Double licence Etudes anglophones- Histoire

Cesare CUTTICA

Double licence Economie Gestion – Langues Etrangères Appliquées

Yannick BLEC

Licence mention Langues étrangères appliquées (LEA)

**Fanny CHAGNOLLAUD
Margaux COUTHERUT**

Langues Etrangères Appliquées
Spécialisation : Commerce

**Margaux COUTHERUT
Fanny FAGNOLLAUD
Anne FLOCON (stage)**

Langues Etrangères Appliquées
Spécialisation : Communication multilingue et traduction

Margaux COUTHERUT
Fanny FAGNOLLAUD
Anne FLOCON (stage)

Master mention Traduction et Interprétation
parc. Lettres, interfaces numériques et sciences humaines (LISH)

Arnaud REGNAULD/
Marie-Nadia KARSKY
Paul MURAILLE

Master mention Langues et sociétés
parc. Médias, culture, 2 langues (MC2L)

Anne CHASSAGNOL (anglais)/
Myriam PONGE (espagnol)

Langues et sociétés
parc. Etudes transnationales et transculturelles

Bernard CROS
Olivier BLAISEZ

Master mention MEEF 2nd degré
parc. anglais

Anne-Claire MERLIN FAUCQUEZ

parc. espagnol

Claire LAGUIAN

ARTICLE 2 –

La Directrice de l'UFR LLCER-LEA et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 07 Octobre 2022

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N° 2022-SCOLARITE-RF-06-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'UFR Sciences et technologies du numérique du 21 octobre 2022 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'UFR Sciences et technologies du numérique pour l'année universitaire 2022-2023 :

Licence mention Informatique

**Pablo RAUZY/
Anna PAPPA/
Gilles BERNARD (IED)/
Rakia JAZIRI (IED)**

Licence mention Informatique
Parc. Informatique des systèmes embarqués et interactifs

Lynda SEDDIKI

Licence mention Mathématiques

Wolfgang SCHMID

Master mention Humanités Numériques

**Imad SALEH/
Everardo REYES**

Master mention Humanités numériques
Parcours Analyse et valorisation des usages numériques

**Samuel SZONIECKY
Everardo REYES
Khaldoun ZREIK**

Master mention Humanités numériques
Parcours M1 Création et édition numérique

**Samuel DA SILVA/
Laure LEROY**

Master mention Humanités numériques
Parcours M2 Création et édition numérique

Laure LEROY

Master mention Humanités numériques
Parcours M1 Gestion stratégique de l'information

Lekic DIJANA

Master mention Humanités numériques
Parcours M2 Gestion stratégique de l'information

Anna LEZON RIVIERE

Master mention Humanités numériques
Parcours Numérique : enjeux et technologies

Maria Inès LAITANO

Master mention Informatique

Arab ALI CHERIF

Master mention Informatique
Parcours M1 Informatique

**Youcef TOUATI/
Guillaume BESACIER**

Master mention Informatique
Parcours M2 Conduite de projets informatiques

Arab ALI CHERIF

Master mention Informatique
Parcours M2 Informatique embarquée, Images et Jeux, Intelligence Artificielle IIA

Mehdi AMMI

Master mention Informatique
Parcours Technologies de l'hypermédia

**Imad SALEH/
Nasreddine BOUHAI**

Master mention Informatique
Parcours M2 Big data et fouille de données

Gilles BERNARD

Master mention Mathématiques

Abdellah MOKRANE

Master mention Mathématiques
Parcours Arithmétique, Codage et Cryptologie

Sihem MESNAGER

Master mention Mathématiques
Parcours Cybersécurité et sciences

Larbi BOUBCHIR

Master mention Patrimoine et musées
Co-habilité Paris 8-Paris Ouest

**Bernadette DUFRENE (P8)
Romain THOMAS (P.Ouest)**

ARTICLE 2 –

Le Directeur de l'UFR Sciences et technologies du numérique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 24 octobre 2022

La Présidente

Annick ALLAIGRE

